

# DEMOCRATIE GRECQUE / DEMOCRATIE MODERNE - perspectives

D'après Cornélius CASTORIADIS : LA CITÉ ET LES LOIS  
(Ce qui fait la Grèce, 2 ; Séminaires 1983 – 1984 ; Seuil 2008)

**Introduction** : dans les séminaires retranscrits dans le livre "La cité et les lois", Cornélius CASTORIADIS (CC) décrit et analyse la démocratie grecque antique, et plus spécialement la démocratie athénienne, dans une approche à la fois historique et philosophique. Cette analyse offre des perspectives sur la démocratie et la politique moderne.

"Je ne propose absolument pas la démocratie athénienne comme modèle, je dis qu'il y a là pour nous un germe de réflexion."

## Sommaire<sup>1</sup>

<a href="#">Repères historiques</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">Institutions démocratiques athéniennes</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">Fondements de la Démocratie Grecque</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">La polis grecque - communauté politique</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">La question de l'esclavage</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">Démocratie directe contre démocratie représentative</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Autres réflexions sur la politique</a>	<a href="#">13</a>

## REPÈRES HISTORIQUES

Avant la démocratie, les villes grecques antiques sont sous des régimes "aristocratiques", i.e. qu'elles sont dirigées par des *aristoi* (les "meilleurs"), qui sont en général les membres de familles nobles, revendiquant un héros pour ancêtre ; par la suite il s'agit des citoyens riches (enrichis grâce au développement économique à partir du VII<sup>e</sup> s. avant J.C.).

Les principes démocratiques ou pré-démocratiques émergent à partir de 750 avant J.C., date qui correspond :

a) à la date probable de fixation des poèmes homériques, qui contiennent les germes de ces principes.  
b) au début de la deuxième vague de colonisation grecque : des communautés grecques vont s'installer en Italie et en Sicile. Ces Grecs quittent leurs cités alors en train de se constituer pour aller fonder ailleurs d'autres cités. Ces mouvements ne semblent pas guidés par la nécessité économique (il semble même au contraire que la colonisation soit plutôt l'effet de la prospérité de la métropole que la pauvreté ; ils ne semblent pas guidés non plus par des raisons militaires) ; Ils s'auto-instituent : ils décident eux-mêmes de leur organisation et de leur législation ; il n'y a ni subordination politique de la colonie à la métropole, ni plaquage des institutions métropolitaines dans les colonies. Dès l'arrivée sur les nouveaux territoires, les colons définissent par une décision initiale qui est citoyen et qui participe à la vie de la colonie. Même si les colons exportent bien de leur métropole d'origine leurs dieux, leur langue, leurs coutumes, leurs conceptions sur le juste et l'injuste, elles établissent leurs propres lois, en s'inspirant naturellement des lois de leur pays d'origine. On pense que la terre de la colonie était partagée en lots égaux entre les nouveaux habitants (à l'exception peut être du fondateur, l'*apoikistès* ou *oikistès*). Un processus "naturel" de différenciation socio-économique et de concentration de la richesse a cependant peu à peu créé des inégalités (en quelques générations), qui provoquera des crises (*staseis*). Peu après, les premiers tyrans apparaissent : ils seront comme des chefs que se donneront les citoyens pauvres pour limiter le pouvoir des *oligoi*, les riches.

## **Sparte**

Entre 700 et 650 : c'est probablement là qu'il y a eu pour la première fois instauration de quelque chose qui ressemble à un régime d'égalité ; les Spartiates instaurent une communauté d'égaux / semblables (*homoioi*).

La société s'organise autour de 2 rois (qui ont des fonctions essentiellement militaires et religieuses) ; un conseil des anciens (la *gerousia* ; qui joue rôle très important assez semblable à celui du Sénat chez les romains) ; une assemblée d'hommes libres (l'*appella*) ; un collège de 5 magistrats (les *éphores*). Mais la société spartiate ne va évoluer que dans le sens d'une oligarchie croissante (il s'agit pour CC d'une situation "figée" : il n'y a pas vraiment de création historique à Sparte, pas de dynamique du *dèmos*).

Si les questions importantes lui sont soumises, l'assemblée est plutôt une assemblée de ratification des décisions de l'oligarchie constituée par les éphores et les 2 rois. L'assemblée ne s'exprime pas par un vote à main levée,

<sup>1</sup> Mes commentaires personnels sont en bas de page.

mais par acclamation : les spartiates crient, et les éphores décident si les cris "pour" sont plus forts que les cris "contre"... (et il leur arrive de tricher...) alors que le citoyen athénien lève la main, se fit connaître et donne son avis.

## **Athènes**

Le véritable début de la démocratie athénienne se situe au VII<sup>e</sup> siècle, dit "siècle des réformes", période d'effervescence politique et institutionnelle. Les régimes aristocratiques sont renversés et remplacés par des "tyrannies" (la première en 657 à Corinthe). Le *turannos* est un chef du peuple, bien que presque toujours d'origine aristocratique. Il rabaisse le pouvoir de l'aristocratie en instaurant une sorte d'égalité. La tyrannie bénéficie de l'appui de la masse des citoyens, de "ce qui apparaît dorénavant comme une catégorie décisive dans la vie des cités grecques : les hoplites".

Depuis 680 : élection des *thesmothètes* ("législateurs") parmi les archontes.

620 : désignation d'un premier législateur, Dracon.

594 : archontat de SOLON, qui introduit des éléments démocratiques, notamment l'*Héliée*, un tribunal du peuple.

508 : la "réforme de Clisthène" constitue un tournant, en amenant l'instauration d'un régime que nous pouvons légitimement appeler démocratique.

462 : la réforme d'Ephialte abolit les dernières restrictions au pouvoir du *dèmos*.

Le régime perdure jusqu'à la guerre du Péloponèse (431-404), remportée par Philippe de Macédoine. Dès lors toutes les cités de la Grèce principale vont être dominées par les rois macédoniens, Philippe puis Alexandre. Athènes conservera cependant au IV<sup>e</sup> siècle des traits démocratiques, certains étant même renforcés par rapport à l'époque classique.

## **Chios**

570 : mention d'une *boulè dèmosiè* : conseil du *dèmos*, qui est à la fois un conseil élu par le peuple qui doit décider des affaires qui importent au peuple, et une cour d'appel judiciaire.

## **Iles Eoliennes**

Vers 580 : instauration d'une sorte de régime communiste avec collectivisation des terres.

Remarque : CC insiste sur le fait que, contrairement à une idée répandue, Rome n'a jamais été une démocratie ; elle a toujours été une oligarchie, même pendant la période dite républicaine.

## **INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ATHÉNIENNES**

### **Assemblée, conseil et tribunaux**

\* L'*Ekklesia* : assemblée du peuple, à laquelle tous les citoyens participent ; elle est chargée de voter les lois (*nomoi*) et les décrets (*psèphismata*). Tout le monde a le droit de parler et de proposer telle ou telle décision. Elle se réunit à certains jours fixes.

\* La *boulè* : conseil formé de 500 citoyens tirés au sort ; elle joue en quelque sorte le rôle de filtre par rapport à l'assemblée : elle en fixe l'ordre du jour et examine "en première instance" les propositions de lois.

(les décrets ou *psèphismata*, eux, étaient votés directement par le peuple ; la distinction entre lois et décrets s'est cependant peu à peu effacée au IV<sup>e</sup> siècle : le *dèmos* finit par décider de tout et légifère par décrets, la Boulè perdant donc de ses prérogatives. Cette évolution est une bonne chose pour ARISTOTE, considérant que le grand nombre est moins facilement corrompible que le petit.

\* Les tribunaux : leurs membres sont tirés au sort. Le principal tribunal est l'*Hèliaia*, qui comprend 500 juges / jurés, qui prêtent serment avant de rendre la justice. Les jurés de l'*Hèliaia* ont à connaître à la fois la question de fait (*quid factis*) et celle de droit (*quid juris*). Ils sont donc très différents des jurés de la justice occidentale moderne, qui ne portent un jugement que sur les actes, la qualification juridique de ces actes et la détermination de la peine étant du ressort de la magistrature permanente / professionnelle. On déduit du principe du tirage au sort que le citoyen athénien était forcément au courant des lois.

### **Magistrats et "experts"**

\* Des magistratures fixes sont elles aussi tirées au sort ; CC évoque en particulier les 9 archontes (fonction dont sont exclus les thètes, la 4<sup>ème</sup> classe de citoyens). Pour les magistratures les plus importantes, chaque magistrat a l'obligation de rendre compte de ses activités devant un corps spécial (en général la *boulè*).

\* Des "experts", magistrats spécialisés / spécialistes, sont désignés par voie d'élection. Ces "experts" élus peuvent être révoqués par l'assemblée (elle peut même les accuser et les condamner). On peut pointer en particulier le poste de *stratège* (chef de guerre), particulièrement important.

\* Les *prytanes* : chaque mois on tire au sort 30 membres de l'une des tribus (avec une rotation mensuelle entre les tribus, qui sont au nombre de 10). Les représentants de chaque tribu exercent le pouvoir pendant 36 jours en exerçant les magistratures suprêmes. Chaque jour l'un des prytanes est tiré au sort pour être le chef des prytanes (*epistatès tôn prutaneon*), sorte de président de la république. Pendant 24 heures il a le sceau de la cité et personnifie la *polis* ; il a entre autres le pouvoir d'accepter ou de refuser qu'une proposition de loi soit portée devant l'*Ekklesia*. N'importe quel citoyen athénien peut être désigné à ce poste.

\* Il existe un appareil technico-administratif ou technico-exécutif très important à Athènes, notamment aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. Cet appareil est constitué d'esclaves : ce sont des esclaves qui sont chargés de la comptabilité et des finances publiques, qui conservent les archives de la cité, etc. Ils n'exercent en droit aucune fonction politique ; placés sous la supervision de magistrats citoyens, ils ne sont que les rouages d'un mécanisme administratif.

### "Contrôles de constitutionnalité" des lois

Il existe plusieurs types de contrôle :

\* La procédure de *graphè paranomôn* : un citoyen peut accuser un autre citoyen d'avoir proposé et fait adopter une loi illégale (sic) ; un tribunal de 501, 1001 ou 1501 citoyens se réunit alors pour examiner la question (il s'agit de citoyens tirés au sort, et non de juges permanents). Le Tribunal peut faire retirer la loi et condamner la personne, qui encourt une forte amende, voire dans des cas extrêmes la peine de mort. Dans cette procédure, le peuple est en quelque sorte instance d'appel contre lui-même.

\* L'institution *apaté tou dêmou* est une accusation pour tromperie du peuple. Un citoyen peut être traîné devant les tribunaux pour avoir incité le *dêmos* à voter une mesure en présentant des informations fallacieuses.

\* Les tribunaux peuvent également invoquer la clause *nomon mē epitêdeion theinai*, qui signifie soit la loi n'est pas bonne ou pas adaptée au cas à traiter.

### La tragédie

CC met l'accent sur la dimension civique et collective de la tragédie, qui apparaît chez lui comme une institution de la démocratie athénienne (Philippe RAYNAUD / PR). On ne peut concevoir l'apparition de la tragédie telle qu'elle a existé à Athènes autrement que dans le contexte de la cité démocratique.

Pour CC, il existe une dimension politique de la tragédie, d'abord dans ses fondements ontologiques, et ensuite dans le rôle qu'elle joue dans les institutions d'autolimitation de la démocratie. Elle montre que nous ne sommes maîtres ni de nos actes, ni de la signification de nos actes. Et elle rappelle également que la collectivité doit constamment tenter de maîtriser son *hubris*, sa démesure.

Indépendamment "de la question de l'autolimitation, la tragédie athénienne est surtout autoprésention d'une communauté politique par elle-même à elle-même."

Les premières tragédies sont créées à Athènes vers 500. La tragédie se diffuse alors et des pièces sont jouées à partir de 350 en dehors de l'Attique et dans le reste de la Grèce.

## FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE GRECQUE

### La démocratie, un processus dynamique

"La démocratie grecque n'est à aucun moment un 'état de choses' mais bel et bien un processus historique par lequel certaines communautés s'auto-instituent, de façon plus ou moins explicite, comme communauté de citoyens libres". "L'auto-institution ne peut être véritablement que permanente, il n'y a pas de société bonne, de société juste et libre une fois pour toutes, il s'agit d'un processus de création historique où la société a constamment la possibilité de remettre en question ses lois et ses institutions."

"Athènes est à la fois le sujet d'une création historique et cette création historique elle-même." Elle ouvre "une perspective, un projet d'avenir qui n'est visiblement pas la simple répétition de ce qui a déjà été fait. L'avenir sera autocréation, et non pas fatalité ou programme à accomplir."<sup>2</sup>

Si l'auto-institution est bien un processus dynamique, on peut comprendre que la *polis*, en tant qu'institution, demeure comme référent politique "permanent" ; c'est elle qui, aujourd'hui et demain, accomplit ce processus. CC interprète en ce sens un discours de PÉRICLÈS rapporté par THUCYDIDE.

---

<sup>2</sup> La démocratie est donc une sorte de création délibérée / consciente de l'Histoire par la communauté humaine.

## La démocratie, une opposition à l'oligarchie et à l'aristocratie

"Démocratie : le terme, pour les Grecs, s'oppose à 'oligarchie' ou à 'aristocratie'. Il y a donc opposition entre le *dèmos* et les *aristoi* (les 'meilleurs') ou les *oligoi* ('les peu nombreux')". Pour autant, lorsque le régime démocratique est établi, les *oligoi* font aussi partie du peuple et jouissent de tous leurs droits civiques (il y a eu cependant des guerres civiles pendant lesquelles ils ont été exterminés ou forcés à l'exil). Ils contribuent même massivement au fonctionnement économique, via le système des liturgies.

Déjà, l'idée de la loi, du *nomos* qui règle et régule le comportement des citoyens (et s'impose à tous), s'oppose à l'idée d'arbitraire d'un régime despotique ou de monarchie absolue. Ce n'est pas la volonté d'un homme qui domine, mais la loi (qui est pour ARISTOTE "raison sans désir").

## La démocratie, ou la participation de tous

"La participation de l'ensemble des citoyens à cette activité législative, gouvernante et judiciaire n'est ni une vague disposition abstraite, ni un simple souhait, ni la proclamation d'un principe". "La participation des citoyens [...] est si l'on peut dire activement promue – sans pour autant devenir coercitive – par les institutions formelles et informelles de la cité" :

1) par des dispositions légales qui facilitent la participation de tous :

\* *l'isègoria* : l'égalité du droit à la parole (droit pour tous de parler devant l'*Ekklesia*) est garantie par la loi;

\* la *parrhèsia*, l'obligation (ou le courage) de dire franchement ce que l'on pense à propos des affaires publiques, le franc-parler (véracité et sincérité du discours), est profondément ancrée dans la pratique de la communauté, et considérée comme allant de soi.

\* A partir du V<sup>e</sup> s. sont mises en place des mesures concrètes pour compenser le désavantage des classes les plus pauvres en ce qui concerne la participation à la vie politique, et notamment compenser les pertes de journées de travail. Ce sont les salaires "dicastiques", "ecclésiastiques" (IV<sup>e</sup> s.), et "héliastiques" (*misthos héliastikos*), qui sont une indemnité journalière perçue par les citoyens pour participer / siéger à un tribunal ou à l'*Ekklesia*.

2) par une attitude de mépris, ou du moins négative, envers le citoyen qui ne participe pas aux affaires publiques" :

\* *L'atimie* ("deshonneur", privation des droits civiques) : SOLON punit d'*atimie* ceux qui, lorsque la cité était divisée par un conflit ne prenaient pas parti (cela peut concerner notamment selon CC les opportunistes attendant de voir de quel côté le vent allait tourner...). "Un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile" (PÉRICLÈS) ; CC ajoute même : "parasitaire du point de vue de la société". Il renvoie à l'origine étymologique du mot "idiot" : *idiotès*, "celui qui ne s'occupe que de ses propres affaires"...

On a calculé que tout citoyen d'Athènes était appelé au moins deux fois dans sa vie à exercer une fonction publique par tirage au sort (en prenant en compte l'ensemble des magistratures, la *boulè* et les jurys).

CC précise qu'il ne s'agit pas forcément que 100 % des citoyens prennent part à tout instant aux délibérations et aux décisions, mais qu'une "majorité substantielle du peuple [soit] présente et se manifeste activement chaque fois qu'il s'agit de délibérer et de décider." Et c'est l'éducation des citoyens, l'éducation en vue des affaires communes qui conditionne cette participation effective<sup>3</sup>.

## La démocratie, ou la pluralité des opinions

La démocratie est le régime qui se base sur la pluralité des opinions, des *doxai* [...]. Sa vérité, s'il y en a une, elle la construit par la confrontation, l'opposition, le dialogue des *doxai* ; et elle ne pourrait pas exister si l'idée, ou plutôt l'illusion d'une vérité acquise une fois pour toutes devenait socialement effective et dominante. Cette confrontation des *doxai* exige bien entendu le contrôle et la critique réciproques les plus rigoureux ; et cette réciprocité est précisément indispensable : chacun défend une opinion qu'il croit juste et politiquement pertinente, et c'est pour la faire triompher qu'il critique et combat les opinions des autres."

Cela implique que la rhétorique – l'art de l'orateur – est essentielle dans la cité, indispensable dans le conflit des *doxai*. C'est du moins la position d'ARISTOTE ; PLATON, lui, considère négativement les orateurs, qui pour lui racontent des mensonges : le seul bon orateur, c'est le philosophe, celui qui sait la vérité et qui l'expose.

<sup>3</sup> Dans le passage sur la création de l'espace public, CC sous-entend que l'activité politique requiert certaines connaissances "pour décider valablement des affaires communes". Cependant la question de la compétence des citoyens n'est pas vraiment abordée par CC dans ces séminaires de 1983-1984, si ce n'est au travers du lien entre activité politique et éducation. Doit-on en conclure que l' "universelle compétence des citoyens" évoquée dans le "Protagoras" de PLATON (cité par Philippe RAYNAUD) était un présupposé de la société Grecque, et que l'éducation apportée aux citoyens était suffisante ?

## **La démocratie, ou la création d'un espace public**

La démocratie représente la création d'un espace public, création qui constitue la grande originalité des Grecs pour Hannah ARENDT. En effet l'existence d'un espace public ne va pas de soi. Dans les sociétés à Etat ou dans les monarchies, il n'y a pas d'espace public véritable : la politique est une affaire privée du roi, de l'empereur, de la bureaucratie royale ou des prêtres<sup>4</sup>.

"Pour qu'il y ait espace public, il faut à la fois qu'il y ait des affaires publiques et que soit créé un lieu où ces affaires sont discutées et réglées par tous." Chez les Grecs, "les lois sont gravées dans le marbre, et ce n'est pas une façon de parler : elles sont effectivement là pour que tout le monde puisse les voir." "De plus [cette 'publicité'] ne doit pas concerner seulement les décisions finales [...], mais aussi tous les présupposés à partir desquels les décisions finales sont prises. Tous les éléments qui ont de l'importance doivent apparaître publiquement, devant la totalité de la communauté" (au contraire de documents conservés dans les archives pharaoniques ou royales).

Physiquement, le corps des citoyens "ne se réunit pas seulement dans l'*Ekklesia*, mais aussi dans l'*agora*, la place publique, laquelle n'est pas simplement un vide architectural prévu par des urbanistes, mais au contraire un espace imposé à l'urbanisme par la pratique de la communauté".

Par ailleurs, "pour que cet espace public ait une contenu substantiel, il faut que soient créées une parole libre, une pensée libre, un questionnement libre concernant toutes les affaires de la société" (pas seulement comme possibilité ou droit abstrait, mais comme effectivité).

## **Au sujet des droits et la liberté individuelle**

A la différence de la conception Grecque de la démocratie comme auto-institution explicite de la société, la conception moderne de la démocratie, dans sa "composante libérale", repose sur l'affirmation de droits. Certains vont même jusqu'à soutenir que l'essence de la démocratie consiste à demander et à obtenir toujours plus de droits. Cette idée est absurde pour CC, qui y voit "en germe la tendance à la dissociation de la société. A la limite, il n'y aurait plus de communauté politique, mais une juxtaposition de segments dont chacun revendiquerait ses droits. [...] [la société] devient alors l'addition des droits privés des individus [...]."

Dans l'idée du libéralisme individualiste, les individus sont déjà là, munis de droits imprescriptibles, indépendamment d'une société avec laquelle ils établissent des rapports contractuels. L'individu est propriétaire de lui-même, propriétaire de droits inaliénables, et accepte, sous certaines conditions, d'en céder provisoirement une partie pour la constitution d'un ordre social, parce qu'il y trouve son avantage (il peut éventuellement retirer son accord).

Chez les Anciens la question des droits de l'homme ne se pose même pas. Au fond, ce qui est vraiment en jeu pour eux, ce n'est pas tellement l'égalité, la liberté et la justice, c'est surtout de savoir qui fait la loi et comment. Et leur réponse est "c'est 'nous' qui faisons la loi, et c'est dans ce 'nous' que se trouvent impliquées l'égalité, la liberté et la communauté comme réalité concrète [...]."

"La liberté de l'individu est vue [par les philosophes allemands du XVIII<sup>e</sup> s.] – à juste titre me semble-t-il – comme non seulement n'excluant pas mais impliquant une conscience très forte de l'appartenance à une communauté politique, une conscience donc très différente de celle qui est postulée par l'idée de l'individu sujet de droit, réalité abstraite qui n'aurait de lien avec les autres que par la médiation également abstraite d'une loi qui s'impose à tous de façon égale. Idée donc d'une solidarité vivante entre les individus, d'une communauté organique [...]."

CC évoque Benjamin CONSTANT ("De la liberté chez les modernes") pour qui chez les Anciens "il y a assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble" ; rien n'est accordé à l'indépendance individuelle ; les anciens n'ont même pas la notion de droits individuels. "Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'étaient là ce qu'ils nommaient liberté. Les but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances."

CC reprend également une formulation de Adam FERGUSON (1767), pour qui chez les anciens, l'Etat possédait tous les droits qui n'avaient pas été explicitement accordés aux individus ; alors que chez les modernes, l'individu possède tous les droits sauf ceux auxquels il a explicitement renoncé au profit de l'Etat.

---

<sup>4</sup> J'ajouterais que dans nos sociétés, la politique est l'affaire des seules hommes et femmes politiques. Voir plus loin la partie sur la démocratie représentative.

## La vision grecque du monde à l'origine de la démocratie

La naissance de la démocratie et de la philosophie en Grèce sont pour CC deux phénomènes indissociables. Cette double création "trouve une pré-condition dans la vision grecque du monde et de la vie humaine, dans le noyau de l'imaginaire grec."

PR : "L'expérience ou l'intuition fondatrice des Grecs, c'est celle de l'absence d'ordre, du caractère second du 'cosmos' par rapport au 'chaos', et c'est de là que naissent ensemble la politique et la philosophie : l'absence d'ordre autorise un questionnement illimité, et c'est à la capacité instituante des hommes de suppléer l'absence d'un ordre 'juste'." (*chaos* : le vide, le néant, le désordre ; *cosmos* : le monde et l'ordre)

"La justice ne s'enracine pas dans un ordre transcendant, mais au contraire dans l'absence d'ordre originel [...] ; la collectivité politique auto-instituée n'a aucune garantie transcendante de demeurer juste : elle ne connaît d'autres limites que celles qu'elle se donne elle-même et elle en permanence menacée par l'*hubris*" (PR)

L'idée d'une humanité qui s'institue elle-même est rattachée à l'idée d'une autocréation de l'homme. Pour CC, si l'homme est "le plus surprenant et le plus 'terrible' des êtres" (cf. l'Antigone de SOPHOCLE) c'est parce que, à la différence des animaux et des dieux, il est celui dont l'œuvre propre ne peut lui être attribuée par nature ; il est l'œuvre de lui-même : "l'essence de l'homme est autocréation".

## LA POLIS GRECQUE - COMMUNAUTÉ POLITIQUE

### Définition de la polis

1) La polis n'est pas la ville ; la ville et le centre urbain c'est l'*astu* ; la polis désigne plutôt l'unité d'un territoire urbain ou rural ; la cité est une unité qui doit, en principe, pouvoir se suffire à elle-même, parce que c'est là qu'est la condition de son autonomie (autarcie).

2) La polis n'est pas le territoire ; la polis ce sont les citoyens (*politai*). Pour THUCYDIDE, "ce sont les hommes qui font une cité, et non des remparts et des navires vides de troupes".

3) La polis est donc une unité politique autonome. Et la société grecque dans son ensemble, relativement une et homogène, est constituée de quelques centaines de *poleis* autonomes, et elle ne conçoit son existence que comme cette coexistence de centaines d'unités politiques autonomes. Mais il s'agit bien d'une nation : langue et tradition sont communes ; existence d'un sentiment de solidarité ; opposition par rapport à ce qui n'est pas grec (les "barbares").

4) La polis grecque n'est pas un Etat au sens moderne du terme, c'est à dire que l'on y trouve pas d'appareil séparé de la communauté politique et la dominant ; pas d'appareil concentrant l'essentiel des pouvoirs, et chargé à la fois des principales décisions et de leur exécution. L'appareil technico-administratif, composé d'esclaves, n'est qu'un mécanisme placé sous la supervision de magistrats citoyens.

Le terme "Etat" n'existe même pas en grec ancien ; les Grecs modernes ont utilisé le mot *kratos*, qui en grec ancien signifie "force brute".

Au final, la polis n'est ni une institution, ni un mécanisme, ni même le territoire : la polis c'est les hommes, le corps des citoyens. Et si la polis est plus l'entité politique "permanente" que la somme des Athéniens vivant à un moment donné, il n'y a cependant pas de coupure entre les deux : il n'y a pas de transcendance de l'Etat.

Les citoyens d'une polis posent leurs lois, se gouvernent eux mêmes et ont leurs propres tribunaux (THUCYDIDE). La polis, c'est donc la communauté de citoyens libres qui :

- font leur lois (*autonomos*, qui se donne lui-même ses lois, qui ne les reçoit pas de quelqu'un d'autre),
- jugent (*autodikos* : qui a son propre pouvoir judiciaire, ses propres tribunaux, chargés de veiller à l'observation des lois),
- et gouvernent (*autotelès*).

Les 3 fonctions du pouvoir politique sont pour CC le législatif, le judiciaire et le gouvernemental, et non l'exécutif. L'exécution, au sens d'administration, n'est pas une fonction du pouvoir<sup>5</sup>. Dans les sociétés modernes c'est une industrie comme une autre, indûment confondue avec l'Etat ; à Athènes, l'exécution était une activité tout à fait subalterne, de la pure administration, confiée à des esclaves (policiers, scribes, trésoriers... sont des esclaves). Le "gouvernement" consiste à décider là où les lois ne prescrivent ni n'interdisent rien. Quand un gouvernement déclare la guerre (ou quand il propose le budget), il n'exécute aucune loi, il agit dans le cadre d'une Constitution qui lui accorde ce droit. "Ce que l'on appelle de nos jours pouvoir exécutif amalgame en fait

<sup>5</sup> Il y a une différence essentielle entre le pouvoir gouvernemental, qui consiste à prendre des décisions, et l'exécutif, qui n'est pas vraiment un pouvoir.

ce pouvoir gouvernemental et une fonction administrative [réellement exécutive]." Dans la démocratie athénienne, le corps politique est chargé à la fois de la législation et du gouvernement : s'il doit y avoir une guerre, c'est le peuple qui le décide.

### Qui est citoyen ?

La communauté de la *polis* se constitue comme communauté de citoyens :

- indigènes (excluant les étrangers) ;
- mâles ;
- adultes ;
- nés libres.

Dans un cadre traversé par des oppositions "structurelles" (grec / barbare ; homme / femme ; adulte / enfant ; homme libre / esclave) la *polis* ne peut se constituer qu'en excluant d'autres termes.

En particulier, dans l'organisation du monde grec seule une catégorie de gens sont libres (*eleutheroi*) ; leurs femmes et enfants n'ont aucun droit politique, même si leur statut est différents des femmes et enfants d'esclaves. Femmes et esclaves (et enfants) ne font pas partie de la collectivité politique, si ce n'est à travers leur appartenance à l'*oikos*, la famille ou le ménage, l'unité qui se consacre à la reproduction de la vie matérielle.

En ce qui concerne les étrangers, ils ne pouvaient pas s'installer à Sparte, si ce n'est que pour une durée très courte. A Athènes ils étaient acceptés, à condition qu'ils paient un impôt : le *metoikon* (cf. l'origine du mot *métèque*). Mais leur accès à la citoyenneté n'était pas forcément évident. La loi définit en effet comme citoyen celui dont l'un des deux parents (et plus tard, les deux) est athénien. Cette définition n'est pas auto-portante ; pour CC "il y a nécessairement un moment premier où l'on décrète qui composera la corps des citoyens." Et cela est vrai partout et tout le temps. Dans aucun pays moderne, aussi démocratique soit-il, on ne trouvera de clause stipulant que "tout bipède parlant est citoyen" !

### Autres aspects de la citoyenneté

Pour ARISTOTE le citoyen se définit comme celui qui a part au jugement (au sens judiciaire : *krisis*) et au pouvoir (*arkhè*). Le citoyen excellent est celui qui sait également gouverner (*arkhein*) et être gouverné (*arkhesthai*).

CC rappelle également que "dans la démocratie antique, le corps qui exerce la souveraineté est aussi celui des citoyens en armes"<sup>6</sup> Les citoyens par excellence sont ceux qui portent les armes et participent à la défense et à l'affirmation de la communauté politique. Le corps des citoyens correspond donc en gros au corps des *hoplites*. CC évoque le fait qu'en Suisse l'armement des citoyens est de règle.

### Les différentes catégories de citoyens

a) Les *hoplites* (26 000 sur les 40 ou 44 000 citoyens d'Athènes en 431)

Ce sont les citoyens qui ont les moyens (par leurs biens ou par le produit de leur travail) d'acquérir un armement lourd pour participer, en tant que fantassin, à la *phalange*. La *phalange* est la formation en ordre de bataille collectif qui apparaît vers la moitié du VII<sup>e</sup> siècle, et qui "remplace" le combat singulier ou *monomakhia* ; Cette évolution militaire - la réforme hoplitique - n'est cependant pas pour CC le point de départ de la constitution d'une communauté politique, elle est plutôt de la signe de l'évolution politique : les hommes commencent par se considérer comme plus ou moins semblables / égaux (comme à Sparte les *homoioi*), et cela se traduit aussi, ou ensuite, sur le plan militaire.

Le jeune Athénien parvenu à l'âge de la puberté (*hèbè*) devient *éphèbe* à l'âge de 18 ans. Il doit alors passer 2 ans au service de la cité, patrouillant la campagne et les zones frontalières avec des armes légères. Il devient ensuite citoyen de plein droit, et donc *hoplite*, avec un armement lourd.

Les *hoplites* regroupent les 3 classes censitaires supérieures :

- les *pentakosiomedimnoi* : ceux dont le revenu est d'au moins 500 mesures de blé (médimnes) ;
- les *hippei*, les chevaliers : ceux qui peuvent entretenir un cheval pour aller faire la guerre ;
- les *zeugites* : "ceux qui possèdent un attelage de bœufs", qui constituent la classe la plus nombreuse<sup>7</sup>.

b) Les *thètes* (14 000 sur les 40 ou 44 000 citoyens d'Athènes en 431)

<sup>6</sup> J'ajouterai que dans les sociétés monarchiques, c'est le roi qui maîtrise la force ; dans les sociétés à Etat, c'est l'Etat qui maîtrise l'armée...

<sup>7</sup> On note une contradiction : p74 les *pentakosiomedimnoi* et les *hippei* ne font pas partie des hoplites, qui sont indiqués comme constituant la 3<sup>ème</sup> classe.

C'est la 4<sup>ème</sup> classe censitaire. Ce sont ceux qui n'ont pas un certain revenu et qui souvent ne possèdent pas de terre et sont obligés de travailler pour autrui. Les *thètes* ne gagnent pas assez pour posséder des armes et les entretenir. Ils ont donc été pendant longtemps exclus de la participation au combat ; ou alors ils participent soit comme rameurs dans la flotte, soit comme "accompagnant" (*psiloi*), armés au mieux d'un arc ou d'une fronde.

Chez les *zeugites*, chaque famille devait disposer d'un ou deux esclaves, comme domestiques ou ouvriers agricoles. Chez les 2 classes supérieures on ne peut plus parler de familles, mais d'unités économiques, d'ateliers quasi industriels de production d'objets manufacturés, et de grandes propriétés foncières ; chaque citoyen de ces classes pouvait ainsi employer une vingtaine voire plusieurs centaines d'esclaves. Les thètes eux n'ont pas d'esclaves.

On a vu qu'initialement le régime politique des Grecs est l'aristocratie. Après la réforme de SOLON le régime d'Athènes devient une timocratie : les droits politiques des individus sont fonction de leur richesse. Mais les limitations des droits politiques liées à la position économique vont finir par disparaître à partir du milieu du V<sup>e</sup>s.; en revanche, il subsiste des obligations pour les plus riches : les membres des 2 classes supérieures (*pentakosiomedimnoi* et *hippeis*) demeurent soumis aux "liturgies", c'est à dire qu'ils doivent prendre en charge certains services publics ; ils ont par exemple obligation de fournir à la cité – sans contrepartie – un navire, des armes, la financement d'une tragédie...

Remarque : ces divisions auraient été créées par SOLON. CC évoque une division des Athéniens et des autres cités ioniennes en 4 tribus (*phulai*), et également des factions politiques ou "partis" ayant une assise à la fois géographique et socio-économique : partis paysan, citadin et maritime. La "réforme de Clisthène" (508-507) a conduit à remplacer les 4 tribus par 10 tribus, elles mêmes divisées en 3 *trittyes*. La réforme a créé une unité de la communauté politique en mélangeant à l'intérieur de chacune des 10 tribus des composantes paysanne, urbaine et maritimes.

### **Exclusions temporaires du corps des citoyens**

\* L'ostracisme (d'*ostrakon*, le tesson de céramique sur lequel on inscrit un nom lors du vote) : cette disposition, appliquée vers 487, permet à l'assemblée, sous certaines conditions, de condamner un citoyen à un exil de 10 ans. Celui-ci ne perd pas ses droits civiques ni ses biens, et la mesure n'est pas considérée comme déshonorante pour lui. La décision doit être prise par 6000 citoyens (on ne sait pas s'il s'agit du quorum ou du nombre de voix en faveur de l'exil). Les ostracisés étaient probablement des personnes dont on pouvait craindre qu'elles ne recherchent une forme de pouvoir personnel ou à devenir tyran ; il pouvait s'agir également de personnes incarnant à un moment donné un antagonisme politique fort, susceptible de diviser ou de mettre en danger l'unité du corps politique.

\* Quand il faut prendre une décision sur un conflit avec une cité voisine, les habitants de la zone frontalière sont exclus de la délibération. La décision concerne la communauté et l'intérêt général ; par conséquent, les citoyens "risquant" d'introduire des éléments d'intérêts particuliers ne peuvent pas prendre part à ce vote.

### **Finalité de la polis**

On peut se demander quelles sont en fin de compte les finalités de la polis. CC traduit et explicite un discours de PÉRICLÈS ("l'Oraison funèbre"), rapporté par THUCYDIDE ; PÉRICLÈS y décrit la cité d'Athènes ; pour lui la finalité de la polis serait dans ce triple objectif qu'elle réalise : vivre dans et par l'amour de la beauté, vivre dans et par l'amour de la sagesse, vivre dans et par l'amour du bien commun et de la cité elle-même ; "telle est la cité pour laquelle des hommes ont accepté de lutter et de mourir."

## **LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE**

L'existence de l'esclavage chez les Grecs pose problème, de par la contradiction apparente avec l'idée de démocratie. CC apporte quelques explications, et replace la question de l'esclavage dans son contexte.

### **L'esclavage dans les faits**

"L'esclavage au sens propre du terme [...], où l'esclave n'est qu'une marchandise, n'est pas la forme générale en Grèce, car il y a selon les cités un large éventail de situations de non-liberté." Par exemple, la situation des hilotes à Sparte est à rapprocher de celle des serfs du Moyen-Âge : ils sont attachés aux lots de terre qu'ils cultivent ; ils sont privés de droits politiques, ils appartiennent à l'Etat et ne peuvent être vendus.

Enfin, la part des esclaves dans la société grecque antique est à relativiser. Pour CC, d'accord sur ce point avec Max WEBER, la démocratie en Grèce ancienne est "une démocratie de paysans et d'artisans pour l'essentiel."



La proportion d'esclaves par rapport à la population libre varie suivant les endroits et les périodes (selon notamment les résultats des guerres, conduisant à asservir les prisonniers) : 1 pour 2 à Athènes en 431 (~100 000 esclaves pour ~190 000 athéniens libres) ; 1 pour 4 vers 480. La proportion est plus faible en Béotie (1 pour 6), mais beaucoup plus élevée à Sparte (10 hilotes pour 1 spartiate libre ; 150 000 pour 15 000). En Italie vers 225 av. J.C. on comptera 1 esclave pour 7 homes libres.

CC rappelle également que "non seulement mille ans avant J.-C. mais encore en 1900 – pour ne pas dire en 1983 – l'esclavage, *sous une forme ou une autre*, et à de très rares exceptions près, a été et demeure la norme sur l'ensemble de la planète. [...] l'esclavage n'est que l'une des formes [...] du travail 'forcé', par opposition au travail 'libre', [c'est à dire] donnant au travailleur la possibilité d'accepter ou de refuser un emploi, de changer de patron, etc."

Enfin, CC s'inscrit en faux contre l'idée d'une prétendue liaison entre démocratie et esclavage. D'une part l'esclavage n'est pas une condition suffisante à la démocratie, "puisqu'il y a eu esclavage dans une foule d'endroits sans création démocratique." D'autre part l'esclavage n'est pas non plus une condition nécessaire à la démocratie, "puisque, de mon point de vue, l'esclavage n'a eu qu'une importance extrêmement réduite, presque occasionnelle pourrait-on dire, dans les cités où s'est développée la démocratie. Son développement quantitatif dans l'Athènes du V<sup>e</sup> siècle est plus lié à ce que l'on a appelé 'l'impérialisme athénien' qu'à la démocratie athénienne à proprement parler."

### La question de la force

Dans le monde Grec la question de la justification de l'esclavage ne se pose pas, ne peut pas se poser. "C'est un monde où la force, l'état de fait, est une catégorie politique fondamentale." CC cite HÉRACLITE : "c'est la guerre qui a fait des uns des hommes libres et d'autres des esclaves."

"Tout Athénien savait qu'à la guerre, s'il n'était pas tué, il pouvait être fait prisonnier et réduit en esclavage. En règle générale nul ne peut être esclave dans sa propre cité, mais il peut l'être ailleurs." CC rapporte que PLATON aurait été vendu comme esclave, puis racheté par un autre philosophe !

La guerre "constitue, par le jeu de la force et de l'inégalité des forces, la domination des uns sur les autres." (idée qui apparaît notamment chez HÉRACLITE : "la guerre est père de toute chose"). "Le monde politique se constitue comme un monde où la force est souveraine. Et on peut d'ailleurs dire que, aussi radicale que puisse être la transformation de la société, il ne cessera jamais d'en être ainsi." "Quel que soit le bout par lequel on aborde la question, on ne peut pas esquiver le problème de la force. La grande supériorité de la pensée politique grecque sur ce qui a suivi [...] c'est que la question de la force a toujours été là comme présumé fondamental."

"Le fait brut, central, c'est que toute constitution et institution de la société, si elle doit s'incarner, implique la force. [...] toute société implique des règles, des lois et donc un pouvoir pour les faire respecter et pour punir les violations<sup>8</sup>." [] "Dans une société libre et relativement homogène, sans conflit trop aigu, il peut suffire de faire jouer la règle majoritaire. Mais il faut bien voir que la majorité ne s'impose que parce qu'elle est virtuellement la force."<sup>9</sup> Si l'on peut dire que dans une société autonome il y a dépassement de la force et instauration d'un autre rapport avec autrui, CC précise que "c'est un dépassement de la force en tant que force physique" ; il n'empêche que pour parvenir à cette situation il faut "l'appui d'une fraction si importante de la société que l'opposition à cet état de choses baisse les bras, accepte de n'être opposition que dans les règles du jeu politique imposées par la société" ; et donc qu'elle ne cherche pas à s'opposer à cet état de fait par la force physique...

### L'esclavage, un injustice ?

CC explique que pour les Grecs, "la question du juste et de l'injuste ne peut se poser qu'entre égaux ; entre inégaux seule prévaut la force". Il ne peut exister de droit concernant des personnes ou entités inégales. Cette affirmation n'a pas qu'un contenu négatif : elle signifie qu'entre égaux c'est le droit ou la justice qui prévaut, et non la force ; et que, réciproquement, là où la justice prévaut il y a égalité, donc discussion. "La justice surgit au sein d'une communauté politique d'égaux qui [...] se disent qu'ils ne sont plus tenus de régler leurs rapports par la force."

---

<sup>8</sup> J'ajouterais que dans les régimes non démocratiques ou pseudo-démocratiques il faut aussi une force pour imposer la loi aux autres...

<sup>9</sup> Je suis d'accord : ce qui compte, c'est la domination, que cela soit la majorité qui domine ou non : une majorité de dominés peut très bien se faire imposer des choses par une minorité puissante...

Pour ARISTOTE, il y a des gens qui par nature sont libres et d'autres qui sont esclaves par nature, parce qu'ils sont incapables de s'auto-gouverner. Cette affirmation peut paraître comme une défense de l'esclavage, cependant cette phrase signifie d'abord que ne peut être libre que celui qui est capable de s'auto-gouverner. Et au delà de ça, "la position philosophique centrale est qu'on ne peut parler d'égalité, donc de loi, donc du juste et de l'injuste qu'à partir du moment où existe cette capacité minimale de participation à la vie politique, au gouverner et à l'être gouverné."

### **L'esclavage comme état de fait**

"C'est une chose qu'une société se constitue comme autonome au sens où elle se définit comme posant elle-même ses lois ; c'en est une autre que d'étendre de façon universelle cette idée d'autonomie et d'assigner à n'importe quel être humain en tant qu'être humain une égale capacité de participer aux affaires communes." "l'égalité de droit comme signification politique, cette exigence d'égalité universelle de tous les êtres humains comme acteurs politiques, c'est une création moderne."

Les divisions entre hommes libres et esclaves, entre citoyens et non citoyens ont été remises en question de multiples façons, par les sophistes et plus tard par les cyniques, qui dénonçaient ces distinctions comme purement conventionnelles ; sans pour autant que la discussion se soit traduite par des décisions politiques.

Au final on doit bien dire que "dans l'imaginaire social athénien, l'origine de la distinction entre homme libre et esclave est bien de l'ordre d'un état de fait."

### **Remarques diverses**

\* Il n'y a pas eu de révolte d'esclaves en Grèce classique. Des esclaves ont pu cependant s'enfuir massivement à certaines occasions, pendant les guerres notamment. CC souligne que "par ailleurs, même dans le monde romain, les révoltes d'esclaves n'ont jamais eu comme but la remise en question de l'ordre social institué ; il s'agit toujours soit de prendre la place du maître, soit tout simplement de se libérer."

\* "la démocratie en Grèce ancienne implique effectivement la liberté et l'égalité [...] mais d'un autre côté on ne peut pas dire qu'elle instaure la liberté au sens d'un statut. Elle ratifierait plutôt une liberté déjà existante, celle des hommes libres, ou elle lui donnerait sa plénitude. Ils étaient déjà libres par opposition aux esclaves ; ils deviennent aussi et surtout libres dans la mesure où personne, à l'intérieur du corps des citoyens, ne peut être vendu comme esclave dans sa propre cité."

\* On trouve chez ESCHYLE l'idée que seul l'être humain libre est digne de ce nom.

\* A Rome à la fin du 1er siècle, un esclave coûtait environ 1700 fois le prix d'un kilo de pain.

## **DÉMOCRATIE DIRECTE CONTRE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE**

### **Définition de la démocratie pour CASTORIADIS**

\* "pouvoir du peuple, souveraineté de la collectivité".

\* "société où tous les citoyens ont une égale possibilité effective de participer à la législation, au gouvernement, à la juridiction et finalement à l'institution de la société". Idée donc d'une égale participation de tous aux affaires communes.

"société dont les institutions, une fois intériorisées par les individus, facilitent le plus leur accession à l'autonomie individuelle et leur participation effective à tout pouvoir explicite existant dans la société".

### **La démocratie grecque, une démocratie directe**

L'organisation de la polis grecque constitue une "démocratie directe, j'entends par là d'où est absente toute distinction / opposition voulue entre peuple et représentants, peuple et experts, peuple et Etat". La démocratie grecque n'est pas une démocratie représentative.

1) Déjà, l'idée de représentation n'existe pas : des ambassadeurs sont nommés, des leaders peuvent prendre la parole pour une fraction de la population, mais "l'idée que le pouvoir souverain, tout en appartenant au peuple, ne peut jamais être exercé par lui comme tel et doit passer par la médiation de ses 'représentants' est inconnue."

2) La démocratie grecque est basée sur le tirage au sort et la rotation des charges (considérés comme les institutions démocratiques par excellence) et non sur le principe électif (considéré comme un principe aristocratique notamment par ARISTOTE et HÉRODOTE, dans l'idée que le candidat à une élection se présente comme étant "le meilleur" – *aristos*).

Quand il y a élection, cela ne concerne que des magistrats ; les élus ne sont pas des "représentants". Par ailleurs les magistrats élus sont révocables à tout moment ; ils peuvent être mis en cause, pour des raisons de fond ou de forme, dans l'exercice de leur fonction.

## La question des leaders

S'il n'y a pas de représentants dans la démocratie athénienne il y a en revanche des chefs, des individus éminents. CC reconnaît que "le phénomène du leader dans la société humaine a sans doute une sorte de naturalité." Le leader est l'individu se trouvant être à un moment donné "le plus capable d'exprimer les aspirations de cette collectivité ou même de lui faire voir des choses qu'elle a en elle sans le savoir" ; "l'individu plus ou moins exceptionnel, capable de juger plus rapidement et de voir plus loin" ; PÉRICLÈS, par exemple, arrivait à tracer des voies d'action qui convenaient au *dèmos*, voire qui le révélaient à lui-même.

L'émergence d'un leader "n'a rien d'anormal ou de risqué pour la démocratie". "La question n'est pas celle de l'existence ou de la non existence de leaders, c'est celle du rapport de ces leaders avec la collectivité", dans la capacité de cette dernière de maintenir les leaders "sous son contrôle, ou de garder avec eux un rapport qui les empêche de confisquer le pouvoir." Si la démocratie c'est "tous sont libres, tous sont égaux, et chacun agit au maximum de ses possibilités", alors la présence d' "individus d'exception" n'est pas problématique. Le ressentiment de l'homme commun vis à vis de l'homme d'exception était moins présent dans l'Antiquité Grecque qu'à l'époque moderne.

CC fait par ailleurs la distinction entre l'autorité et le pouvoir. PÉRICLÈS par exemple était un politique exceptionnel ; quand il a été suivi par le peuple / le *dèmos* (cela n'a pas toujours été le cas), c'était en fonction d'arguments et de discours extrêmement solides. Il n'a pas tenté d'accaparer le pouvoir (ce qui aurait été à la fois superflu et inconcevable de sa part). "S'il a pu aimer l'autorité, il n'a jamais désiré le pouvoir" (CC reprend ici la phrase de MICHELET à propos de ROBESPIERRE).

## La question des experts

Quand il y a expertise (*teknè*), c'est toujours par rapport à une activité spécifique. Les décisions sont prises par l'*Ekklesia* après avoir entendu des orateurs, éventuellement des gens censés détenir un savoir spécifique sur l'affaire discutée : l'art de construire une muraille, un temple, un bateau, et surtout la conduite de la guerre. Les *stratègoi* – chefs de l'armée – sont élus, comme le sont les architectes responsables de la construction de l'Acropole. Mais les stratèges, du fait de l'importance de la question militaire, ont évidemment un rôle à part dans le corps des magistrats athéniens.

Le critère du bon exercice de la *teknè* c'est son produit ou son résultat : l'arbre est jugé à ses fruits ; ce n'est pas le sellier qui est juge de ce qu'est une bonne selle, c'est le cavalier (PLATON). Seul l'utilisateur est bon juge. Or c'est la *polis* qui est "l'utilisateur" de ce qui est "produit" par les experts. Ainsi "l'expert suprême, l'expert universel, c'est la communauté politique." Cette conception s'oppose selon CC à la conception moderne selon laquelle les experts doivent être jugés par d'autres experts.

Surtout, CC insiste sur le fait que pour les Grecs il n'y a pas d'expert en politique, qu'il n'y a pas de "technicien dans les affaires de gouvernement". Cette idée s'oppose à la conception moderne qui aboutit à faire choisir à la population, entre plusieurs candidats, le meilleur experts des affaires politiques. CC réfute cette idée moderne, liée selon lui à un autre phénomène : le divorce entre l'habileté qui permet d'accéder au pouvoir et la véritable capacité de gouverner. Ce problème, qui est présent dans tout type de régime, est l'une des sources possibles de la dégénérescence de la démocratie, et notamment de la démocratie grecque à partir du IV<sup>e</sup> siècle : la capacité oratoire va se dégrader en flatterie du *dèmos* (dénoncée par PLATON) ; les rhéteurs flattent les penchants et instincts les plus bas du *dèmos*. Les démagogues et les orateurs ont la capacité de persuader, de faire accepter certaines propositions grâce à leur habileté rhétorique, mais ils n'ont pas la capacité de gouverner et ne s'intéressent pas vraiment aux affaires communes : ils ne recherchent que le pouvoir.

## Critique de la démocratie représentative

ROUSSEAU est le premier auteur important à insister sur le fait qu'il n'y a pas de démocratie représentative (dans "le Contrat Social"). "Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des Citoyens, et qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine. [...] Ils nomment des députés et restent chez eux." "Dans un Etat vraiment libre les citoyens font tout avec leurs bras et rien avec leur argent. Loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils payeroient pour les remplir eux mêmes. [...] je crois les corvées moins contrares à la liberté que les taxes."

"La souveraineté [...] consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point. [...] Toute loi que le Peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle. [...] La Loi n'étant que la déclaration de la volonté générale, il est clair que dans la puissance Législative, le Peuple ne peut être représenté ; mais il peut et doit l'être dans la puissance exécutive, qui n'est que la force appliquée de la Loi."

Pour ROUSSEAU, le peuple, le corps des citoyens est le souverain ; le pouvoir législatif lui appartient en exclusivité, la loi étant l'attribut de la souveraineté. La France, l'Angleterre, et finalement presque toutes les nations, n'ont pas de lois, elles ont des décrets arbitraires imposés par un pouvoir *de facto*.

"Pour vous, peuple moderne, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes : vous payez leur liberté par la vôtre. [...] à l'instant qu'un Peuple se donne des représentants, il n'est plus libre " ROUSSEAU cite une phrase latine traduite ainsi : "mieux vaut une liberté dangereuse qu'une servitude tranquille", qui constitue pour CC la devise de la démocratie.

ROUSSEAU cite également MONTESQUIEU, pour qui en démocratie la désignation des magistrats se fait par tirage au sort et non par élection.

CC poursuit : "La vraie démocratie est la démocratie directe, la démocratie représentative n'est pas la démocratie<sup>10</sup>."

"[L] élection de représentants durables, non révocables, constitue un transfert du pouvoir politique [...]. C'est donc une aliénation, une auto-expropriation du pouvoir politique au profit d'une catégorie particulière." CC montre que cette catégorie tend mécaniquement à conserver le pouvoir qui lui a été confié.

Pour ARISTOTE, "le petit nombre est plus facilement corruptible que le grand", corruptible signifiant "qui vise son propre intérêt et non celui de la collectivité". Pour CC, cette remarque d'ARISTOTE s'applique à la catégorie particulière créée dans un système représentatif.

"Dans une démocratie représentative, le pouvoir de décider passe à un groupe particulier : la collectivité ne décide plus, elle *ne se gouverne plus*, elle décide seulement qui va décider." Surtout, le reproche fondamental que CC fait à la démocratie représentative, c'est qu'elle détruit la participation.

"Nous héritons d'un long développement historique au terme duquel il est devenu habituel de considérer les affaires communes et publiques comme la tâche d'une certaine catégorie de professionnels que l'on contrôle vaguement par des élections tous les cinq ans, attendu que les intérêts essentiels de la vie sont ailleurs". "On maintient un Etat séparé [...], on tient pour acquis que les citoyens ne peuvent ou ne veulent pas, sauf exception passagère, s'occuper des affaires publiques, et en même temps on prétend fonder là dessus un régime qui se réclame de la souveraineté du peuple et qui se donne le nom de démocratie".

CC voit 2 raisons au "refus moderne de la démocratie directe", 2 éléments de l'imaginaire politique moderne :

a) Élément selon lequel il y a des experts de la chose politique, auxquels le peuple délègue son pouvoir ; qui conduit à une contradiction dans les "systèmes soit-disant démocratiques modernes : tous les cinq ans on demande à un peuple qui ne peut juger de rien (et auquel d'ailleurs on enlève tout moyen de juger) de décider quels sont les meilleurs experts de la chose publique"... ;

b) Élément formulé ainsi par Benjamin CONSTANT : "Tout ce que nous demandons à l'Etat, c'est la garantie de nos jouissances". C'est l'idée du libéralisme individualiste évoqué plus haut.

### La question de l'échelle

ROUSSEAU avance très vite l'argument de la taille des sociétés modernes pour juger la démocratie directe inapplicable. Il dit explicitement qu'elle ne saurait être réalisée dans le monde moderne que dans des communautés de taille réduite. CC évoque également ARISTOTE – pour qui on ne peut pas faire une *polis* de mille individus (c'est trop peu) ni d'un millions d'individus (c'est Babylone), et PLATON – pour qui le nombre optimal des citoyens d'une cité correspond à ceux qui réunis au même endroit peuvent entendre un orateur parler<sup>11</sup>.

Face à cette question, CC fait la proposition suivante : "à la limite, si les citoyens veulent la démocratie, on pourrait subdiviser la communauté jusqu'à l'adapter aux nécessités de la démocratie directe."

---

<sup>10</sup> On peut donc considérer que l'expression "démocratie représentative" contient une contradiction dans les termes. Elle constitue un oxymore et une mystification de plus dans la société moderne, à côté du "développement durable", du "capitalisme à visage humain", de la "guerre propre", de la "voiture écologique", etc.

<sup>11</sup> Cela réduit significativement le nombre...A quelques centaines au plus sans moyens techniques ; à la planète entière si, comme Lewis MUMFORD on prend en compte les moyens modernes comme la télé et la radio...

## **AUTRES RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE**

### **Définition de la politique**

Le terme *politeia* renvoie à la fois à l'institution / constitution politique et à la manière dont les gens s'y prennent pour régler leurs affaires et leurs affaires communes en particulier.

"La seule définition possible [de la politique – qui est aussi celle qui apparaît en Grèce – ] c'est celle d'une activité collective qui essaie de se penser elle-même et se donne pour objet, non pas telle ou telle disposition particulière, mais l'institution de la société en tant que telle."

CC entend par politique "l'activité collective explicite qui vise l'institution globale de la société comme telle", cette activité ne pouvant par définition exister que dans un contexte démocratique, ou comme processus de création de la démocratie.

### **La politique comme auto-crédation**

CC rapproche l'activité politique de la philosophie, qui participent toutes les deux de "la mise en question de ce qui est donné", qu'il s'agisse de l'institution politique ou de l'institution globale, de la représentation du monde. Cependant, les philosophes ne revendiquent aucun savoir ou compétence spécifique qui leur permettrait de dire aux autres citoyens ce que sont les bonnes lois pour la cité. Pour eux la politique est l'affaire de la collectivité (qu'il s'agisse du *dèmos* en démocratie, ou des *aristoi*) ; elle relève de la *doxa* (l'opinion) et non de l'*epistèmè* (la connaissance sûre et totale - PR) ; la connaissance "scientifique" au sens moderne, démontrée "scientifiquement). C'est là la reconnaissance qu'il n'existe pas de norme extra-sociale, qu'elle soit théologique ou philosophique, sur laquelle régler le contenu de la loi ; celui ne peut être déterminé d'avance. Il y a une "position arbitraire originaire" consistant à dire "nous sommes le corps instituant, nous sommes la source de l'institution". Le peuple "pose et dit le droit à partir de rien" (il y a cependant une continuité historique qui fait intervenir la matière pré-politique [ou socio-culturelle]). "La démocratie reconnaît ainsi ce fait essentiel qu'être libre, c'est comprendre qu'on a aucun recours contre soi-même" [...] On ne cherche pas de garant ni de recours divin, on ne se plaint pas de ses malheurs en les considérant comme une punition des dieux : nos malheurs ne sont dus qu'à ce que nous avons fait<sup>12</sup>.

Pour les libéraux (CONSTANT notamment), les lois ne créent rien, elles ne font que constater un état de fait. L'école historique du droit allemande (avec SAVIGNY) soutenait que le véritable droit est le droit coutumier, que le droit se crée par l'auto-institution sourde, silencieuse, et lente des peuples tout au long des siècles.

D'un autre côté, les réformes des Athéniens (ayant pour but de donner les moyens à la société de s'auto-gouverner) ou de la Convention lors de la Révolution française (instituant les poids et mesures, les départements, la protection sociale des aveugles et des sourds-muets, etc.) n'ont pas constaté un état de l'opinion : elles ont bel et bien créé des choses par un surgissement soudain (ces choses correspondant certes à ce que l'opinion veut, ou qu'elle est prête à accepter à un moment donné). La question est donc celle de la "relation entre l'implicite, la création perpétuelle qui a lieu dans la société, et l'explicite, l'action lucide et publique de la collectivité."

Cette conception renvoie également vers "l'invention de l'Histoire" par HÉRODOTE, invention motivée par le fait que "des choses importantes adviennent par l'action des hommes."

### **L'activité politique comme éducation**

Pour les Grecs, il n'y a pas d'individu donné comme une chose naturelle, c'est la communauté qui forme l'individu tel qu'il va devenir. "C'est la cité qui éduque l'homme, qui fait de lui un homme." (SIMONIDE)

CC évoque le lien entre institution politique et éducation (au sens fort – la *paideia* – qui n'est pas seulement l'éducation scolaire). Pour lui, l'institution politique constitue le principal moyen de l'éducation politique.

FINLEY : "On ne considère pas suffisamment combien il y a peu de choses dans la vie ordinaire de la plupart des hommes, qui puisse donner quelque grandeur soit à leurs conceptions, soit à leurs sentiments... La plupart du temps l'individu n'a aucun accès auprès de personnes d'une culture bien supérieure à la sienne. Lui donner quelque chose à faire pour le public supplée jusqu'à un certain point toutes ces lacunes. Si les circonstances permettent que la somme des devoirs publics qui lui est confiée soit considérable, il en résulte pour lui une éducation. Malgré les défauts du système social et des idées morales de l'Antiquité, la pratique des *dicastéria* (jurys) et de l'*Ecclèsia* (assemblée) élevait le niveau intellectuel d'un simple citoyen d'Athènes bien au-dessus de ce qu'on a jamais atteint dans aucune autre agglomération d'hommes, antique ou moderne."

Si le gouvernement démocratique présuppose des citoyens vigilants et courageux, cette vigilance et ce courage sont en même temps un résultat du gouvernement démocratique.

<sup>12</sup> Et j'ajouterais – symétriquement – que notre bonheur aussi nous ne le devons qu'à nous-mêmes.

## Séparation du politique et de l'économique

Pour Hannah ARENDT, la grandeur de la conception politique chez les grecs réside dans la séparation totale du social et du politique. Pour elle, le travail – en tant qu'activité participant à un cycle biologique de reproduction, et consistant notamment à produire sa nourriture ou à consommer – n'appartient pas au domaine public et ne saurait être un objet légitime de préoccupation politique. Ces activités sont restreintes par les Grecs dans le domaine de l'*oikos* et de l'*oikonomia*, ou gestion du ménage (au même titre que la cuisine ou l'éducation des enfants). Sans être d'accord sur les théories de ARENDT, CC confirme cependant qu'en effet les activités purement productives étaient pour les Grecs un domaine sans intérêt, réservé aux hommes grossiers, non cultivés (*banausos*)<sup>13</sup>. La vraie liberté humaine suppose de disposer de son temps, de n'être pas contraint à un travail productif pour "gagner sa vie".

Mais l'*oikonomia* – la prise en charge des problèmes afférents à l'*oikos*, la maisonnée, le foyer – ne relevait pas exclusivement de la sphère privée : la communauté politique a pu intervenir dans le domaine économique dès le VII<sup>e</sup> siècle, à travers la réglementation. Cette intervention a cependant été limitée : la démocratie athénienne, malgré quelques réformes économiques (CC cite notamment une réforme prise par SOLON vers 596, la *seisakhteia* : abolition soit des dettes, soit du servage pour dettes touchant certains paysans pauvres), ne remet pas en cause le statut "ménager" des femmes et des esclaves, ni le régime de propriété ; il n'y aura pas de redistribution ; si les effets politiques de l'inégalité économique sont corrigés (cf. les salaires ecclésiastiques et autres), on ne s'attaque pas à l'inégalité et à la différenciation économiques comme telles.

## Politique et religion

Dans les cités grecques antiques, la religion, tout en étant une affaire civique et civile, n'a jamais fourni une quelconque orientation, positive ou négative, pour l'élaboration des lois. Les prêtres ne sont que de simples fonctionnaires de la cité. Quelqu'un comme l'oracle de Delphes ne se mêlera jamais du contenu substantif des lois. Si la parole est libre, il est cependant possible de se faire accuser d'impiété (*graphè asebeias*). C'est le cas de SOCRATE notamment, accusé de ne pas croire aux dieux auxquels la cité croyait et institués comme tels par la loi ; la religion officielle fait partie de la législation de la cité.

## Objet de la politique

CC finit par poser les questions essentielles : "que veulent les gens ?" Et "jusqu'à quel point le veulent-ils vraiment ?" "Qu'attendons-nous de la vie en société, de nous-mêmes et des autres en tant qu'êtres humains ? Posons-nous comme but à la vie humaine d'avoir quatre téléviseurs par foyers, plus un nombre illimité de jeux vidéo ?"<sup>14</sup>

A la question "l'objet de la politique est-il le bonheur ?", Hannah ARENDT répond négativement. CC précise que "l'institution de la société peut permettre aux individus de chercher, d'inventer le bonheur tel qu'ils le conçoivent ; elle ne peut pas se donner comme objectif de le réaliser."

## Révolution

"La meilleure définition que l'on puisse donner d'une révolution à l'époque moderne, ce serait cela : ni barricades, ni prise du Palais d'Hiver [...], mais la reconstitution de l'unité politique de la société dans l'action. Une période révolutionnaire, c'est quand chacun cesse de rester chez soi, de n'être que ce qu'il est : cordonnier, journaliste, ouvrier ou médecin, et redevient un citoyen actif qui veut quelque chose pour la société et son institution, et considère que la réalisation de ce quelque chose dépend directement de lui et des autres et non pas d'un vote ou de ce que ses représentants feront à sa place."

"Une telle révolution n'est pas violente par définition, elle peut avoir lieu sans la moindre goutte de sang. [...] la violence dans un processus révolutionnaire n'est pas introduite par la société en mouvement mais par les contre-révolutionnaires qui veulent coûte que coûte ramener l'ancien état des choses."

"S'il y a dégénérescence d'une révolution, c'est parce que cette unité politique de la société à travers une activité auto-instituante ne se maintient pas. La grande question de notre époque, c'est : comment interpréter le fait que cette unité politique dans une action collective responsable n'ait pu apparaître jusqu'ici que de façon paroxystique, par crises ?"

---

<sup>13</sup> Cette conception est donc bien éloignée de la société moderne, au sein de laquelle la fonction première et quasi unique du pouvoir consiste à maintenir le fonctionnement économique "du pays" (avec notamment pour seul "baromètre" ou boussole, la fameuse "croissance"), et où le travail est devenu une valeur.

<sup>14</sup> CC ne le dit pas, mais on peut supposer que la réponse à ces questions devrait théoriquement être à la base du politique, même délégué à des "représentants". Et si la réalité de l'exercice du politique ne correspond pas à cette théorie, on devrait également se demander : que veulent nos représentants ? Quelle est leur conception de la vie en société ? Quelle conception du monde / de la société leur action politique sert-elle ? Quels objectifs vise-t-elle réellement ?